

AFFAIRE N° 29 - Ratification du marché de gré à gré passé avec le SEGEFOM pour la construction d'une école de 2 classes type "ECODUR" au lieu dit "Canal du Brûlé".

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé avec la Société ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE & D'OUTRE-MER (Société Nouvelle) le 8 Janvier 1963 et approuvé le 25 Janvier 1963, pour la construction d'une école de deux classes type " ECODUR " avec aménagement d'un sous-sol sous une classe et la réserve et escalier d'accès, au lieu dit "Canal du Brûlé " (Saint-Denis).

Le montant du marché s'élève ainsi que le détail estimatif à la somme de : trois millions cent quatre vingt huit mille cent quinze francs (3.188.115.fr.)

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier ces documents".

Le Maire précise par ailleurs que le montant de ce marché est très élevé en raison des travaux d'aménagement qui ont dû être faits.

Approuvé

Adopté à l'unanimité.

*S. Denis le 16 juillet 1963
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général x
Signé: J. Cléchant. x*